

PROCÈS VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 3 NOVEMBRE 2014

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 3 novembre 2014 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville, sont présents les Conseillers, Tommy Lacoste, Francis Cloutier, Pierre Paquette et Françoise Bouchard, formant quorum sous la présidence du Maire Martin Saindon. Le Conseiller Mario Tremblay est absent.

Sylvain Benoit, Directeur général et Secrétaire-trésorier est également présent.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h00 par M. le Maire Martin Saindon.

2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2014-11-03/173

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

4.0 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

4.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 6 OCTOBRE 2014

2014-11-03/174

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'approuver le procès verbal de la session régulière du 6 octobre 2014 tel que distribué.

4.2 SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS VERBAUX

4.2.1 SERVITUDE AQUEDUC AU 455 CHEMIN CHAMBERLAIN

2014-11-03/175

Considérant qu'une description technique était prévue sur la propriété du 455 chemin Chamberlain, en vue de l'obtention d'une servitude pour le réseau d'aqueduc;

Considérant les coûts pour obtenir cette servitude : arpenteur, notaire, compensation, etc.;

Considérant que cette conduite n'est qu'un tuyau de cuivre de 1 pouce de diamètre et qu'advenant un bris, relocaliser la partie en question dans l'emprise du chemin serait probablement moins dispendieux;

PROCES VERBAUX



Considérant les recommandations de l'aviseur légal de la municipalité;

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité de ne pas demander de servitude au 455 chemin Chamberlain.

5.0 RAPPORTS

5.1 MRC

Rien à signaler.

5.2 CLD

Le Maire discute des coupures du gouvernement du Québec.

5.3 Collecte sélective et déchets

Rien à signaler

5.4 Incendies

Rien à signaler.

5.5 Urbanisme

Rien à signaler.

5.6 Loisirs

Le Conseiller Tommy Lacoste mentionne qu'il n'y a pas eu d'assemblée générale annuelle étant donné que plusieurs membres ont décidé de ne pas reprendre un autre mandat. La survie du comité est incertaine.

5.7 Voirie, aqueduc et égout

Rien à signaler.

5.8 Direction générale

- Début de la planification budgétaire 2015.
- InnovaTerre : rencontre de mi-mandat le 5 novembre.
- Fosses Expert : à planifier en novembre.
- Suivi projet biomasse.
- Invitation : Présentation de l'UPAC aux conseillers le 13 novembre à 19h30 à la salle du conseil de la Ville de Coaticook.
- CRDITED : proposition pour les garages.
- Plainte ch. Prescott et ch. Chamberlain.

5.9 Rapport du Maire

- Suivi de la visite « place aux jeunes ».
- Rapport de l'année selon article 955 du CM.
- Commentaires sur le rapport du Conseiller Pierre Paquette au Congrès FQM.

5.10 CCU

-Rien à signaler.

PROCÈS VERBAUX



- 2014-11-03/176 6.0 **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES:**
- Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois d'octobre et d'autoriser le secrétaire-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.
- 2014-11-03/177 7.0 **TRÉSORERIE:**
- 7.1 **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**
- Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés. Chèques no. 5698 à 5728 inclusivement.
- Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 158 440.49 \$.
- 7.2 **ENGAGEMENT DE CRÉDIT**
- 2014-11-03/178 7.2.1 **POLITIQUE FAMILIALE**
- Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité de remettre 100\$ à Carrie-May Lepitre et Tony Blais pour leur 1^{er} enfant Lili-May Blais. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.
- 2014-11-03/179 7.2.2 **TRACE DE MOISSURES AU Puits NUMÉRO 3**
- Considérant le problème de moisissures sur certaines conduites du puits no. 3;
- Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité que de mandater la firme Indusco Isolation afin d'installer une pellicule en pvc au coût de 1,195 \$ taxes incluses. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.
- 2014-11-03/180 7.2.3 **RECHARGEMENT DE GRAVIER CHEMIN DUPONT – 2^e GRANULOMÉTRIE NON-CONFORME**
- Considérant que la 2^{ième} analyse de laboratoire du gravier du chemin Dupont excède encore légèrement l'exigence du devis;
- Considérant qu'il est trop tard dans l'année pour ré-ouvrir le chemin afin de faire une correction en ajoutant de la pierre nette;
- Considérant l'offre de Couillard Construction, de remettre à la municipalité 100 tonnes de pierres 0-3/4 en 2015 pour compenser la pierre qui aurait dû être ajoutée pour atteindre la qualité demandé au devis;

PROCES VERBAUX



Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'accepter cette offre et de procéder au paiement.

2014-11-03/181

7.2.4 APPUI AU PROJET DE SAE INTERGÉNÉRATIONNEL 2015

Considérant que la MRC de Coaticook a obtenu un financement pour la tenue de SAE (service d'animation estival) intergénérationnel pour l'été prochain;

Considérant que cette activité sera enrichissante pour chacun des milieux;

Considérant que plusieurs municipalités collaborent au projet;

Il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité d'appuyer la réalisation de ce projet et de réserver 211\$ pour la tenue des activités. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

2014-11-03/182

7.2.5 LOYER SALON DE COIFFURE AU BUREAU MUNICIPAL

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'augmenter le loyer comme suit : En 2015 : 295\$ par mois. En 2016 : 300\$ par mois. En 2017 : 305\$ par mois.

2014-11-03/183

7.2.6 PARTY DE NOËL DE LA MRC DE COATICOOK

Il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité de défrayer les coûts de participation des membres du conseil et du personnel à la fête de Noël de la MRC de Coaticook d'un montant de 220\$ pour l'inscription de quatre participants. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

2014-11-03/184

7.2.7 RADIATION DU COMPTE DE TAXES DU COMITÉ DES LOISIRS DE STANHOPE

Considérant que le Comité des loisirs de Stanhope a cessé ses opérations et n'a plus de relève ;

Considérant que le comité n'a plus d'argent et que le compte de taxes 2014 demeure impayé ;

Il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité de radier le compte au montant de 543.23 \$ incluant les intérêts et pénalités.

PROCÈS VERBAUX



2014-11-03/185

7.2.8 FORMATION FQM

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'autoriser le Maire Martin Saindon à suivre la formation « Communication avec les médias et les citoyens » le 21 février 2015 au coût de 265\$ plus taxes. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

7.2.9 INVITATION « SOIRÉE DE BAL AVEC L'HARMONIE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE COATICOOK

Il est résolu à l'unanimité que les intéressés défraieront les coûts personnellement.

7.2.10 BULLETION MUNICIPAL

Une demande de commandite sera acheminée au député provincial M. Guy Hardy.

7.3 VIREMENTS ET AFFECTATIONS

Rien à signaler.

8.0 AFFAIRES NOUVELLES

8.1 RÉSOLUTION POUR REDONNER AUX MUNICIPALITÉS LE CONTRÔLE DU ZONAGE AGRICOLE

2014-11-03/186

CONSIDÉRANT que la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec étudie des propositions afin de réduire, de façon durable, les dépenses publiques en fonction des priorités d'aujourd'hui.

CONSIDÉRANT que la Commission de révision permanente des programmes étudie des propositions qui décrivent quels programmes et quels organismes ont perdu de leur pertinence dans le contexte d'aujourd'hui.

CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est une bureaucratie dépassée qui coûte aux contribuables québécois des dizaines de millions de dollars chaque année.

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent **de toute manière** étudier toutes les demandes reliées au zonage agricole et présenter leurs recommandations à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

CONSIDÉRANT que ce sont les municipalités qui sont vraiment au courant des situations particulières et qui sont en mesure de prendre une décision réfléchie, qui reflète les besoins régionaux.

PROCES VERBAUX



CONSIDÉRANT le manque de prise en compte des particularités régionales dans le processus décisionnel du système de zonage agricole de la CPTAQ et le manque de marge de manœuvre laissé aux acteurs locaux pour entreprendre des interventions visant à favoriser le développement de leur milieu.

CONSIDÉRANT que les systèmes de zonage agricole présentement implémentés par la CPTAQ créent des obstacles à l'émergence de nouveaux types d'agriculture, au développement de produits originaux et à l'exploration de nouvelles possibilités commerciales (par exemple, la production biologique, l'agriculture de niche et les nouveaux produits alimentaires).

CONSIDÉRANT que le zonage agricole et son application doivent être plus à l'écoute des besoins de la population locale.

CONSIDÉRANT qu'il faut voir plus large que les enjeux agricoles pour faire croître l'économie d'une région.

CONSIDÉRANT que dans notre municipalité, plusieurs milliers d'hectares de la zone agricole qui sont sous la juridiction de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ne sont pas cultivés, sont abandonnés et ne sont pas utilisés pour des fins agricoles.

CONSIDÉRANT que l'application abusive par la CPTAQ de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles a un effet très négatif sur l'économie et sur la créativité agricole.

CONSIDÉRANT que le processus bureaucratique de la CPTAQ est long et coûteux uniquement dans le but de sauver quelques hectares de terrains agricoles ici et là (qui seront probablement abandonnés dans le futur de toute façon).

CONSIDÉRANT que l'agriculture québécoise doit se diriger vers une agriculture qui met en priorité la santé des écosystèmes qui la supporte, qui occupe le territoire avec des fermes de taille variable, qui remplis une diversité de fonctions, qui développe des productions diversifiées pour les gens d'ici, avec des produits alimentaires de haute qualité, tout en supportant la demande des consommateurs en plus de relever le défi constant de l'adaptation au climat, aux marchés et à la vitalité des régions.

CONSIDÉRANT que si une politique agricole ne produit pas les résultats escomptés alors qu'elle coûte des dizaines de millions de dollars aux contribuables et aux consommateurs, elle mérite d'être abandonnée et remplacée.

CONSIDÉRANT que cette remise en cause nous permettra non seulement d'avoir un État plus efficace correspondant aux besoins actuels et futurs, mais également d'ouvrir la porte à la diversité, à la créativité et à la croissance agricole et économique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

1- Soumettre à la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec cette proposition de "redonner aux municipalités le contrôle du zonage agricole".

PROCÈS VERBAUX



2- Soumettre à la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec cette proposition de "redonner aux municipalités le contrôle des demandes d'autorisation pour l'exploitation des sablières, gravières, carrières et la réalisation de remblais en zone agricole".

3- Soumettre à la Commission de révision permanente des programmes cette proposition de « réduire grandement le mandat, le personnel et le budget de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, de façon proportionnelle à la réduction des travaux, responsabilités et dépenses qui résulteront du transfert de ce mandat aux municipalités ». Ceci permettra au gouvernement du Québec de faire des économies importantes et permanentes tout en éliminant un programme qui n'a plus sa raison d'être.

4- Soumettre cette résolution à la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec et fournir une copie de cette résolution au député provincial Guy Hardy, au Ministre Martin Coiteux, et au Ministre Pierre Moreau.

2014-11-03/187

8.2 CALENDRIER DES SÉANCES 2015

Considérant que les articles 319 et 320 du Code municipal requièrent la publication du calendrier des séances ordinaires avant le début de chaque année civile ;

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des séances ordinaires pour l'année 2015, soit le premier lundi de chaque mois à 19h00 au bureau municipal, à l'exception du mois d'avril et de septembre qui auront lieu le mardi.

2014-11-03/188

8.3 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

Tel que requis par la « Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, E-2.2 », tous les membres du conseil déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

Il est résolu à l'unanimité de transmettre les déclarations au Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire.

2014-11-03/189

8.4 POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS

Considérant que la dernière politique concernant le remboursement des frais de repas date de 2006 ;

Considérant que le conseil municipal désire actualiser ces frais payables dans le cadre de colloques, congrès et formations ;

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de réviser la politique portant le numéro 2009-06-01/110 afin de modifier les remboursements comme suit : déjeuner 12\$, dîner 16\$, et souper 25\$.

PROCES VERBAUX



8.5 RESPONSABILITÉ DES BACS BLEUS, BRUNS ET NOIRS

2014-11-03/190

Considérant que le bac bleu (récupération) a été distribué à l'ensemble des citoyens en 2006 avec une charge de 60\$ appliquée au compte de taxes. Qu'en 2009, le bac noir (déchets) a également été distribué et facturé directement sur le compte de taxes au coût de 91.25\$ et que le bac brun (compost) a été distribué gratuitement ;

Considérant les différentes particularités entre les trois bacs, que lors d'un déménagement ou de la perte d'un bac, la responsabilité est toujours un questionnement ;

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'uniformiser le tout en remettant aux citoyens les trois bacs ainsi que la responsabilité en cas de perte, vol ou bris. Les bacs appartiennent dorénavant aux citoyens et peuvent être emportés lors d'un déménagement. Le remplacement ou les réparations seront la responsabilité du citoyen. Afin d'accommoder les citoyens, la municipalité peut vendre les bacs nécessaires pour les différentes collectes au coût net selon la liste de prix affiché sur le site internet.

8.6 MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) ET CONFIRMATION QUE LES TRAVAUX SONT TERMINÉS

2014-11-03/191

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 ;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité que :

- la municipalité approuve les changements suivants à la programmation : supprimer l'installation d'un réducteur de pression suite aux recommandations de l'étude sur le balancement hydraulique, supprimer l'étude de séparation des égouts unitaires, ajouter la détection de fuites sur l'ensemble du réseau et modifier en priorité 4 la pulvérisation et l'asphaltage d'une partie du chemin Chamberlain pour du rechargement de gravier et le creusage des fossés sur les chemins Chamberlain et Dupont, le projet initial ayant été réalisé avec l'aide du PAARRM ;

- la municipalité confirme que l'ensemble des travaux sont maintenant terminés ;

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

PROCÈS VERBAUX



- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

9.0 **AVIS DE MOTION**

9.1 **AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT DE 50,000 \$**

2014-11-03/192

Avis de motion est donné par la Conseillère Françoise Bouchard qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est d'augmenter le fonds de roulement de 50 000\$.

10.0 **ADOPTION DE RÈGLEMENT**

Aucun.

11.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

PROCES VERBAUX



2014-11-03/193

12.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 21h10.

Maire

Secrétaire-trésorier